



Braquage avec violence et tentative d'homicide

Par **ici44**, le **16/01/2011 à 22:03**

j ai été victime d'un braquage à main armée il y a un an avec une de mes collègue de travail. Nous deux avons été violenté, psychologiquement et physiquement. Le vigile qui a tenté de s'interposer s'est fait tirer dessus. il a été gravement blessé il est aujourd'hui handicapé. Nous attendons le proces, mais savez vous quels sont les peines encourrues pour ce type d'agression car nous espérons tous trois le maximum... ?

Par **fabrice58**, le **16/01/2011 à 22:21**

Article 311-8 du code pénal :

Le vol est puni de vingt ans de réclusion criminelle et de 150000 euros d'amende lorsqu'il est commis soit avec usage ou menace d'une arme, soit par une personne porteuse d'une arme soumise à autorisation ou dont le port est prohibé.

Article 222-9 du même code : Les violences ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente sont punies de dix ans d'emprisonnement et de 150000 euros d'amende.

Les peines sont maximales, ce qui signifie que les coupables peuvent écoper de moins de 10 ou 20 ans.

Par **ici44**, le **16/01/2011 à 22:24**

merci beaucoup pour cette reponse rapide et vraiment precise.